

novembre 2021

ACAO-INFOS N°78

Bulletin d'information de l'Association du Commissariat des Armées en Occitanie

| <i>Dans ce numéro</i> : | <i>Pages</i> |
|--|----------------|
| <i>*libre propos du Président</i> : | <i>2 à 10</i> |
| <i>*Décès du colonel Charles CAZADE</i> | <i>11 à 12</i> |
| <i>*articles :</i> | |
| <i>. Par le capitaine (cr) André ARIBAUD professeur Agrégé d'Histoire de l'Université :</i> <i>« les raisins de la colère »</i> | <i>13 à 14</i> |
| <i>*Foire de Toulouse</i> : | <i>15 à 17</i> |
| <i>*Journées nationales de l'ANOCA</i> | <i>18 à 22</i> |
| <i>*Saint-Martin</i> | <i>23 à 25</i> |
| <i>*Prévisions d'activités</i> | <i>25</i> |
| <i>A préciser par le secrétaire général et le bureau</i> | |
| <i>*Contacts</i> | <i>25</i> |

AVERTISSEMENT : *Les propos exprimés dans les textes n'engagent que la responsabilité de leur auteur*

Libre propos du vétérinaire général ORCIVAL



- LIBRES PROPOS à l'adresse surtout des cons, des irresponsables et autres malfaisants.

Avant-propos -

- J'espérais, même si je n'y croyais pas trop, pouvoir m'affranchir d'évoquer une fois de plus cette foutue pandémie que colle toujours à nos semelles et risque malheureusement de continuer à y coller pendant un bon bout de temps.

- Une pensée personnelle dont je tiens à vous faire part dans le contexte actuel: en langage sportif, l'arrivée est toujours synonyme de fin et marque notamment la fin des souffrances. L'arrivée d'une pandémie annonce par contre les pires problèmes et le début des souffrances dont la fin est souvent loin d'être arrivée. Un même mot n'a pas toujours le même sens.

- Dans le texte qui va suivre, c'est l'inféctiologue et épidémiologiste formé à l'Institut Pasteur de Paris (1970-71) qui s'exprime plus que le vétérinaire.

- J'assume totalement le titre que j'ai donné à ces libres propos. Ils risent tous ceux dont le comportement, même avant cette crise sanitaire (une définition un peu faible pour une pandémie), m'a été très difficile à comprendre et à supporter. Les excuser jamais.

*

J'ouvrirais le "bar" en évoquant les "gilets jaunes", ces sortes de "zombies" nés des ronds-points qui parsèment ce qu'il est convenu d'appeler nos territoires. Ils les ont, depuis quelque temps, abandonnés, préférant le samedi parcourir bruyamment les boulevards et les centres de nos villes. Il y a ceux qui les accompagnent, d'origines et d'obédiences très diverses, des casseurs, des comploteurs,

des anti-vax de toute nature (et même des seigneuristes), des libertaires et autres anarchistes. En résumé ceux que je me permets de "qualifier" de cons.

qu'ils en soient les victimes peu m'importe. Je n'éprouve aucune compassion à leur égard. Ils représentent par contre une gêne et surtout un danger permanent pour une grande majorité d'entre nous.

Il y a ceux qui se droient dans leurs libertés chéries qu'ils s'arrogent à tort par un simple manque d'éducation. Les libertés ont toujours un caractère conditionnel.

Les Déclarations des droits de l'Homme de 1789 et de 1948 précisent bien que la "liberté" consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui". Autrement dit, la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres.

C'est curieux, l'aurait-on déjà oublié ou ne l'aurait-on jamais appris? Il est vrai que "les français sont connus pour avoir la mémoire courte" (Marechal Pétain).

Nous disposons en France d'une grande Liberté et peut-être de trop de libertés. Qu'on ne me parle pas de dictature politique ou sanitaire. Ceux qui le croient n'ont jamais connue ce qui est une véritable dictature.

Il y a ceux qui refusent toute vaccination au prétexte que cet acte est contre nature et qu'ils n'éprouvent pas le besoin de s'y soumettre. Je leur parlerais de ce temps que les moins de 60 ans ne peuvent pas connaître. Cette époque où j'ai été un des témoins des dégâts provoqués par les épidémies de variole, de tuberculose et surtout de poliomyélite sur nos camarades de classe. La vaccination a permis d'y mettre fin.

Il y a ceux qui refusent les vaccins SARS-CoV-2

disponibles sur le marché et notamment les vaccins à ARN-messager, prétextant un manque de recul ne leur permettant pas de juger à la fois de leur innocuité et de leur efficacité.

Ces grands cerveaux sont-ils capables d'apprécier le temps qu'ils estiment nécessaire avant de se résoudre à accepter l'acte vaccinal afin de se protéger et de nous protéger contre l'infection. Attendent-ils d'en être victime avant d'être rassuré. Je ne suis pas loin de le leur souhaiter.

Refuser ces vaccins à ARN-messager au prétexte qu'ils seraient susceptibles de modifier leur propre A.D.N et donc leur génome est une ineptie. Certains de nos ultra-marins sont allés jusqu'à penser (je n'ai pas dit exécuter) qu'il pourrait modifier la couleur de leur peau. N'eanmoins je tiens à rappeler que tout acte médical qu'il soit d'ordre thérapeutique, opératoire ou autre n'est jamais dépourvu de risque comme toute activité humaine. Le risque zéro n'existe pas.

La vaccination n'est pas qu'un acte à caractère individuel mais surtout un acte de solidarité avec pour principal objectif de protéger une population contre un risque majeur d'extension, en constituant ce qu'il est convenu d'appeler un "bouclier ou matelas vaccinal".

Le refus de vaccination est pour moi un acte d'incivilité majeure (sauf contre-indication médicale dûment avérée.)

Concernant les soignants, au sens très large du terme, je n'hésiterais pas à parler de refus criminel et je me prononce pour l'obligation vaccinale, étendue à tous les agents de la fonction publique.

Ceux qui refusent de prendre le moindre risque n'ont rien à attendre en retour de la Société.

Il y a enfin (j'en oublie certainement) ceux qui se mobilisent et s'insurgent contre le "pass-sanitaire" le considérant comme une atteinte à la liberté et comme étant discriminatoire. Pour la première raison, voir page 2. Discriminatoire? Je ne vois pas en quoi il pourrait l'être. Le permis de conduire qui donne à ceux qui l'ont obtenu le droit de conduire un véhicule qui lui est soumis, est-il considéré, depuis l'époque de sa création comme étant discriminatoire. Il n'est pas le seul permis de...? Ah les cons! Que ces messieurs et dames rejoignent les centres de vaccination. Ils obtiendront le précieux sauf-conduit, un cadeau de l'Etat et pourront ensuite se livrer aux activités autorisées et s'enorgueillir en plus d'avoir accompli une bonne action républicaine.

Ces notions ou plutôt ces valeurs que sont "liberté" et "droit" sont dévoyées parce que mal comprises, parce que mal ou non enseignées. L'éducation au sein de la famille se perd et l'Education Nationale oublie qu'elle n'a pas uniquement pour fonction d'instruire mais aussi d'éduquer sinon elle ne serait que l'Instruction Nationale. Je me rappelle avoir eu dans ma jeunesse des cours de civisme et de morale dans nos collèges ou lycées. D'autres valeurs sont presque totalement oubliées. La grande oubliée est la "fraternité" qui est la base du civisme. Elle est totalement absente chez beaucoup d'entre nous. Les manifestations anti-vax, anti-pass sanitaire en sont les meilleurs exemples.

Une autre grande oubliée est la valeur "devoir".
 Oubliée même par l'Etat qui a créé un poste de
 défenseur des droits et a négligé de désigner un
 défenseur des devoirs. Ce dernier aurait été aujourd'hui
 largement de quoi se manifester et remettre un peu
 d'ordre. A quand ce défenseur des devoirs ?

*

Avant de clôturer ces lignes propres il m'est difficile
 de ne pas évoquer rapidement trois autres sujets.

— L'entêtement de notre Président de la République à
 évoquer les affaires algériennes qu'il n'a connues que
 par historien interposé (au singulier) et quel historien
 qui lui a peut être été imposé, n'a toujours fait
 bondir.

Après avoir affirmé, alors simple candidat à la Présidence,
 qu'il assimilait la Colonisation à un crime contre
 l'humanité, il avait récidivé, en tant que Président
 cette fois, en reconnaissant au nom de la France des
 atrocités commises par l'Armée française et l'assassinat
 d'un journaliste et dirigeant nationaliste algérien
 en 1957, en pleine guerre.

J'ai failli croire enfin à un définitif divorce avec
 M^r Benjamin STORA quand j'ai appris que M^r Macron
 avait prononcé très récemment un hommage aux
 Harkis que la France avait oubliés et même reniés,
 alors qu'ils ont combattu à nos côtés.
 Au cours de cet hommage il est allé jusqu'à évoquer
 le nombre de ceux qui, désirent revenir vivre chez eux
 après les accords d'Evian, ont été, dès leur retour
 purement et simplement exécutés comme beaucoup de
 pieds-noirs et d'autres algériens. Les militaires fran-
 çais encore en place avaient reçu l'ordre de la France

de ne pas intervenir. Ordre auquel certains officiers ont refusé de se plier. Je leur rends hommage - J'ai pour ma part toujours reproché au triumvirat de Gaulle, Messmer et Joxe, signataires de ces accords, de ne pas avoir eu le courage d'intervenir auprès des algériens. De cela M^r Macron n'en a pas fait état, je le regrette.

Voilà que peu de temps après ce coin de ciel bleu, le Président récidive en relançant l'affaire de la manifestation parisienne de 1961 et des atrocités qui auraient été commises par la police de M^r Papon, tuant et noyant un certain nombre d'algériens activistes par le FLN et réclamant l'indépendance de l'Algérie.

La seule chose que je peux dire à M^r Macron est que M^r Papon certainement en accord avec M^r Roger Frey alors Ministre de l'Intérieur a fait ce qu'il devait faire. Nous étions à ce moment en guerre en Algérie. Il n'a fait que répondre à l'ennemi sur le territoire de la France.

— A propos du rapport SAUVÉ je me limiterais aujourd'hui à faire quelques observations :

1. Je ne garderais bien de remettre en cause les faits qu'il dénonce. Des actes abjects (le terme est même faible) commis sur des enfants ou jeunes adolescents par des hommes d'Eglise et peut être pas uniquement par des hommes car les déviations et notamment les déviations sexuelles ne sont pas toujours leur apanage.

2. Je ne pense pas que ce rapport suffira à sauver beaucoup de monde tant que les auteurs des faits, s'ils sont encore dans notre monde ne seront pas identifiés, exposés à la vindicte publique et traités sans ménagement par la Justice de la République et la seule.

3 - Il a la faiblesse de ne concerner que l'Eglise de France et d'être le seul existant actuellement à ma connaissance. Serait-elle le seul pays à compter parmi ses membres ce type de déviants. Cela me semble peu probable et je ne me limite pas à la seule religion catholique. Ne risque-t-il pas de discriminer cette Eglise ?

4 - J'ai toujours été et reste un farouche défenseur du secret de la confession plus que du secret médical. Ils n'ont pas les mêmes raisons d'être. L'homme d'Eglise reçoit en confession des péchés de tout ordre dans un but unique celui de pardonner, au nom de Dieu, celui qui a péché. Il n'est pas là pour dénoncer qui que ce soit même un autre "frère déviant". Il ne peut dans ce cas qu'à l'exhorter à se confesser à la Justice.

Pour ces raisons, comment l'Eglise pouvait-elle être tenue comme responsable et coupable de complicité avec les auteurs de ces crimes ? C'est à eux à se dénoncer et aux victimes à les dénoncer.

5 - Enfin, j'ai toujours été opposé au recours à l'indemnisation, hormis dans les cas où les dégâts sont matériels ou corporels au sens strict du terme. Je doute beaucoup de leur efficacité sur le psychisme.

- Pour finir, nous venons d'apprendre que madame Sophie Petronin, dont la France avait obtenu la libération des griffes de ses geôliers au Mali, n'avait rien trouvé de mieux, pour nous remercier, que d'échapper à notre vigilance pour retourner dans cet accueillant pays avec la complicité de son fils.

La libération n'avait pas été gratuite, j'en suis convaincu, mais également obtenue, cette fois, en échange

de celle de près de 200 djihadistes relâchés dans la zone sahélienne. Des djihadistes qui avaient été faits prisonniers par nos troupes au cours des combats qui se sont soldés par de nombreuses victimes dans nos rangs.

que ne faisait-on pas pour sauver un débi voilé Franco-Suisse ! La France a fait en octobre 2020 ce qu'elle aurait pu se passer de faire. Quel gachis ! J'attends avec impatience la suite qui sera donnée par l'État à cette affaire qui est une véritable affaire d'État.

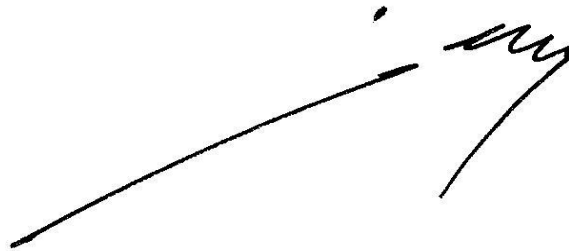
Si le Chef attend beaucoup de son Armée, cette dernière a le droit d'attendre aussi quelque chose et par n'importe quoi, de son Chef.

Je vous remercie de votre patience et de votre obéissance.

Je vous souhaite une fin d'année la meilleure possible, je ne peux pas faire plus.

Avec mes très sincères amitiés.

Le V.G (12) Jôjo-trainé OACIWA



DECES DU COLONEL (er) CHARLES CAZADE le dimanche 30 mai 2021

Né le 23 mars 1931, le colonel (er) Charles CAZADE s'engage en 1950 au titre de l'école des sous-officiers de Saint Maixent.

Il est affecté en 1951 au 20^{ème} bataillon de chasseurs portés en Allemagne.

Il sert en 1954 en Indochine au 1^{er} bataillon THAI comme chef de groupe mitrailleuse de la section lourde de l'unité.

Se distinguant à BAN NAMNGA (Nord LAOS) le 3 février 1954 au cours d'une embuscade rebelle, Il tombe aux mains de l'ennemi au cours de l'action.

Porté dans un premier temps disparu puis prisonnier il fera la longue marche pour rejoindre Diên Biên Phu, aux confins du Tonkin.

Il est cité à l'ordre de la brigade par le général commandant les forces du LAOS.

La citation comporte l'attribution de la « CROIX de Guerre » des théâtres d'opérations extérieures avec étoile de bronze.

En 1954, après son retour en France, il est affecté au 92^{ème} régiment d'Infanterie à Clermont Ferrand.

En 1958 il effectue un séjour en Algérie.

De retour en France en 1960, avec le grade d'adjudant, il est reçu au concours d'admission des officiers d'Administration et rejoint l'Ecole Militaire d'Administration de Montpellier.

Il sortira sous- lieutenant en décembre 1961.

Il effectuera un temps de commandement au Centre d'Instruction de l'Intendance à Angoulême jusqu'en octobre 1962.

De la spécialité bureau il connaîtra différentes affectations :

Toulouse 1962 à 1965 PAU 1965 à 1968

Algérie au titre de la coopération de 1968 à 1971

Allemagne à Fribourg 1971 à 1976

Aux Antilles à Fort de France 1976 à 1978

Au commissariat de l'armée de terre à Rennes de 1978 à 1983

Il terminera sa carrière à Toulouse au commissariat de l'armée de terre adapté à la 11^{ème} division parachutistes.

En 1987 il prendra sa retraite, mais il poursuivra des activités au Service du Ravitaillement du Département de la Haute Garonne.

Il continuera de fréquenter les cadres de l'intendance, devenu Commissariat , en adhérant à l' association dont il était encore cette année un des plus fidèle.

Jusqu'à 65 ans il continuera à se rendre utile à titre bénévole.

Dans sa carrière il sera successivement :

Avant de devenir officier :

Sergent 1952 - Sergent-chef 1956- Sergent-major 1958 -Adjudant 1960

Comme officier

Sous-lieutenant 1961- Lieutenant 1963

Capitaine 1969 - Commandant 1978

Lieutenant-colonel 1985 et Colonel après son départ à la retraite.

Titulaire de nombreuses décorations il aura parmi les principales :

La Légion d'honneur : officier

L'ordre National du Mérite : chevalier

La Croix de guerre – Indochine - AFN

La Croix du combattant volontaire- Indochine - AFN

La médaille de la reconnaissance de la Nation.

Nous garderons le souvenir d'un homme d'une extrême gentillesse, très calme malgré sa grande souffrance et d'une très grande qualité humaine. C'est un ami qui vient de nous quitter

.Les membres de l'Association du Commissariat des Armées en Occitanie adressent leurs très sincères condoléances à madame CAZADE et à sa famille.

. *Colonel (er) Montferran*

HOMMAGE RENDU

Par le vétérinaire Général ORCIVAL, Président de l'Association du Commissariat des Armées en Occitanie.

Mon Colonel, cher camarade et ami,

En tant que président de notre association il m'était impossible de te laisser partir sans prononcer un hommage particulier au militaire certes mais surtout à l'homme que j'ai connu et côtoyé depuis plus de 16 ans après mon transfert dans la 2^{ème} section des officiers généraux , à l'homme de devoir que tu es resté jusqu'au bout de ta carrière et je n'hésiterais pas à dire jusqu'au bout du bout.

Etre un homme de devoir n'est-ce-pas anachronique à l'époque que nous vivons, où les libertés, et les droits sont devenus les seules valeurs chéries que tout le monde s'approprie à tort, oubliant que les libertés sont toujours conditionnelles, la liberté des uns s'arrête où commence celle des autres et qu'un droit n'est pas toujours un dû. Un droit se mérite ce qui d'ailleurs dans la vie courante est le plus souvent le cas.

Te souviens-tu quand nous évoquions cela ?

Tu riais quand je te disais que je militais pour la création d'un défenseur des devoirs pour contrecarrer l'omnipotent défenseur des droits, trop content de ne pas avoir de rival.

Mais tu étais un homme pondéré. Je t'ai toujours perçu comme cela, un homme qui avait ses idées mais qui ne voulait pas les imposer du moins en public. Quelqu'un qui avait la maîtrise de lui-même.

Je savais que tu étais véritablement « hanté », le mot n'est pas exagéré, par ce que tu avais connu et dont tu avais souffert en Indochine, notamment à la suite de cette « longue marche », prisonnier des viets. Tu évitais d'en parler et même de l'évoquer, plus facilement peut être avec moi parce que un de mes oncles et parrain avait fait la guerre d'Indochine et m'en avait souvent parlé dans ma jeunesse.

Il gardait les mêmes stigmates que toi.

Nous perdons aujourd'hui avec toi un membre éminent de notre association, un membre exemplaire.

Je te salue mon colonel et je te dis : à bientôt.

Par le capitaine (CR) ARIBAUD ANDRE professeur Agrégé d'Histoire de l'Université

LES RAISINS DE LA COLERE

Sur les chemins de la mémoire, l'une des grandes révoltes du midi met en évidence l'opposition Nord-Sud, l'occitan contre la langue parlée à Paris.

La révolte des vignerons du Midi en 1907 porte encore en elle aujourd'hui bien des symboles. Rémy PECH, ancien président de l'Université Jean-Jaurès de Toulouse, écrit dans son ouvrage « les mutins de la République » : cette révolte est née d'une exaspération des gens qui demandaient des mesures simples depuis des années, alors que la crise s'aggravait, plongeant des milliers de personnes dans la misère.

La crise avait de multiples origines.

Avant 1900, le vignoble avait été détruit par les attaques conjuguées de l'oïdium, du phylloxéra et du mildiou.

Les vignerons s'étaient alors organisés, replantant des pieds hybrides pour créer un immense vignoble à fort rendement. En même temps se développaient des caves coopératives, conseillées par des élus socialistes et communistes : c'est la naissance du Midi rouge.

Au début du siècle, il y a de ce fait, surproduction : les cours s'effondrent.

C'est le chômage généralisé.

Les vignerons ne comprennent pas que leur vin, dit naturel, soit abandonné devant les hectolitres produits à bas coût en Algérie et transportés en citernes par le port de Sète.

Les temps qui vont suivre me seront relatés par mon grand-père lors de ma jeunesse.

Mon grand-père est né en 1882 dans un petit village du Minervois : Villanière.

Le certificat d'études sera le terme de son enfance.

En 1895 il entre en apprentissage chez un négociant de vin pour devenir comptable.

A sa majorité il devient fondé de pouvoir chez un propriétaire viticulteur à Villedaigne, près de Narbonne.

Il est chargé de la commercialisation du vin, le « ramonet », ayant lui la responsabilité de le fabriquer.

Jusqu'en 1907, le Midi bouge.

En février mon grand-père participe à une manifestation à Narbonne. Il y fait la connaissance de Marcelin ALBERT, petit vigneron d' ARGELIERS en Minervois, qui a pris la tête de la révolte.

Il est assisté du maire de Narbonne : Ernest FERROUL.

Il le suit dans tous ses rassemblements dans les villes et villages du Languedoc jusqu'à Montpellier où le 9 juin 1907 sont réunies plusieurs centaines de milliers de participants.

Ce jour là, Ernest FERROUL appelle à la désobéissance civile avec la démission de tous les élus.

C'est bien une révolte des vignerons du Midi, les raisins de la colère

Ceux –ci sont soutenus par l'évêque de Montpellier.

A la chambre des députés, JAURES s'oppose à CLEMENCEAU, président du conseil, qui avait envoyé sur place le 18^{ème} régiment d'infanterie pour réprimer le mouvement. Arrivés sur les allées de Béziers, les soldats défilent la crosse en l'air avec les manifestants.

Pendant l'été la crise s'apaise.

Marcelin est reçu à Paris par Clémenceau. Une série de lois est promulguée pour protéger les vins naturels contre les fraudes, règlementant le mouillage et le sucrage des vins, avec la déclaration de récolte et de commercialisation.

Mon grand-père entreprend alors une tournée de prospective et de vente sur tout le sud-ouest. Installé comme commissionnaire en vin, sa longue pratique du commerce le fait considérer comme un sage et son avis fait autorité sur le marché.

Mais cette crise a laissé des traces.

Le Midi rouge est toujours socialisant, de Toulouse à Montpellier.

**

Aperçu bibliographique

-les mutins de la REPUBLIQUE - Rémy PECH. Privat 2010

-Les révoltes du Midi - Dominique DELPIROUX – Dépêche du dimanche

LA FOIRE DE TOULOUSE

Rendez-vous important chaque année par les nombreux membres des ordres nationaux et des associations pour diverses raisons , notamment pour la qualité du discours de notre Président «collant» toujours à l'actualité, comme ses éditoriaux de notre bulletin, **la réception** et la foire internationale ont été reportées pour des raisons sanitaires en **espérant son retour en 2022**

Le 4 septembre l'inauguration de la foire de Toulouse a eu lieu sur son nouveau site, à Aussonne, non loin des pistes de l'aéroport.

Le nouveau parc des exposition baptisé MEETT comporte :

- .un hall d'exposition de 40 000 m2 qui pourrait contenir six terrains de foot.
- .adossé au hall, le centre de convention de 15 000 m2 pouvant recevoir jusqu'à 10.000 personnes.
- .une aire d'exposition extérieure s'étend sur 25 000 m2 .

L'ensemble comporte, au dessus d'une vaste rue piétonne, un « parking silo » de 3.000 places.

Cette infrastructure financée par la Métropole , aidée par la Région et le Département devrait permettre à Toulouse de se hisser de la 7^{ème} à la 3^{ème} (hors Paris) place pour le tourisme d'affaires.

Quelques photos permettent de se rendre compte de cet imposant édifice.



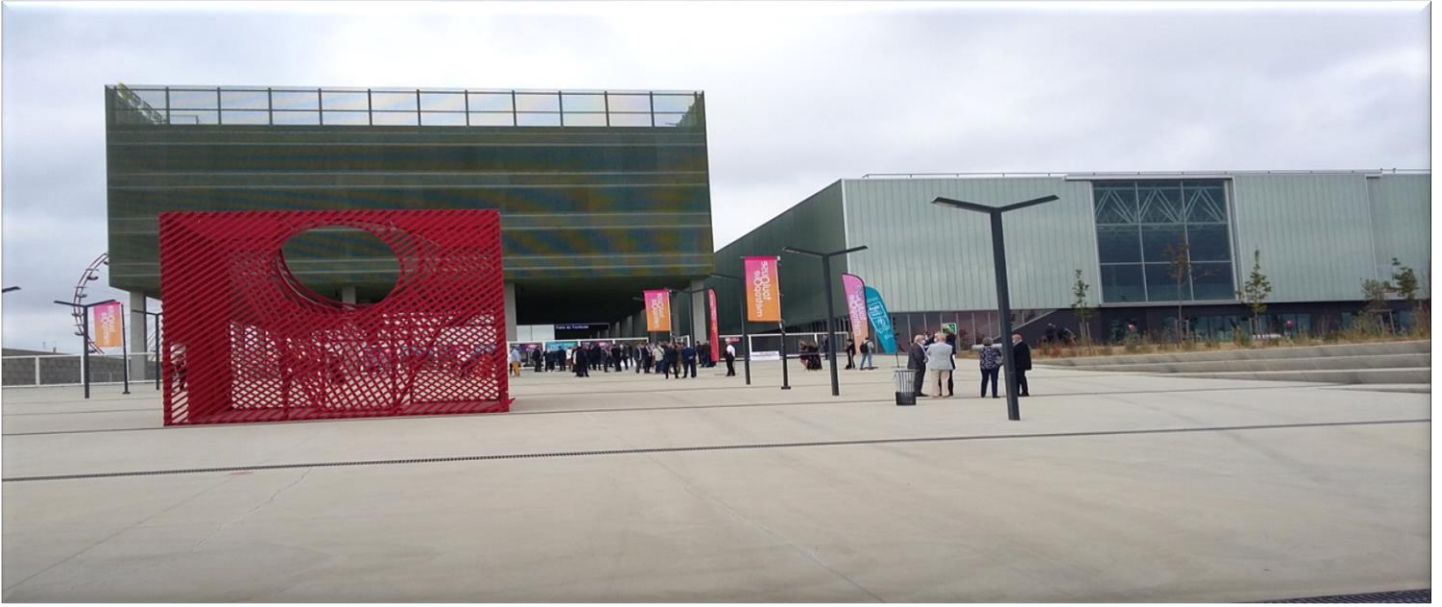
*MONSIEUR MOUDENC, PRÉSIDENT DE LA MÉTROPOLE, MAIRE DE
TOULOUSE ET LES AUTORITÉS INAUGURENT LE MEETT*



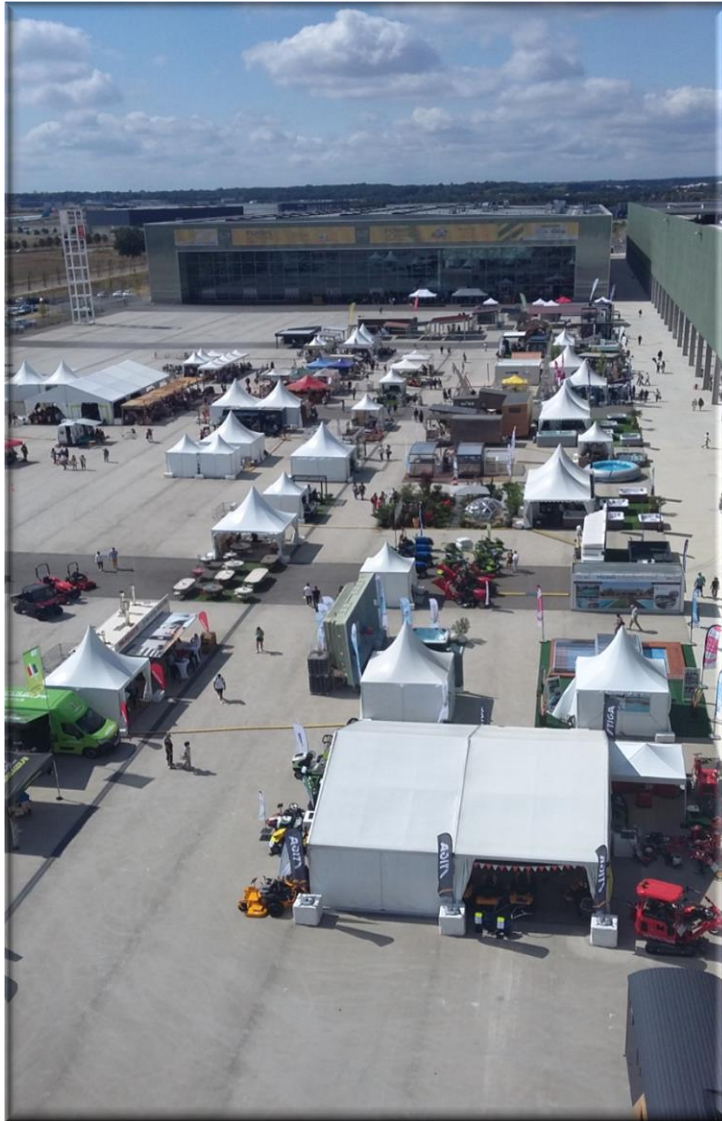
LES DIFFERENTES AUTORITES A L'HEURE DES DISCOURS



MONSIEUR MOUDENC PRESIDENT DE LA METROPOLE ET MAIRE DE TOULOUSE



VUE DE LA DALLE DEVANT L'ENTREE



LES DIFFERENTS CENTRES D'INFORMATION DES ARMEES ETAIENT PRESENTS

JOURNEE NATIONALE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES OFFICIERS DU COMMISSARIAT DES ARMEES (ANOCAT)

Du 29 septembre au 2 octobre 2021 ont eu lieu à LYON ces journées parfaitement préparées par le lieutenant-colonel DUFOUR en partenariat avec l'ex « ARCAT RHONE ALPES AUVERGNE ».

Hélas pour cause d'ennuis de santé le LCL DUFOUR a dû confier le déroulement de ces journées aux colonels ANDRE et de CRUZEL qui se sont parfaitement investis pour la bonne réussite de ces journées.

Déjà reportées depuis l'an dernier, une quarantaine de participants ont pu se retrouver et découvrir pour certains cette belle région.

Connaissance du service du Commissariat des Armées, tradition et tourisme étaient à l'ordre du jour de ces journées, sans oublier la gastronomie de la région.

Le commissaire général DELTOUR nous exposa les conditions de réalisation par son épouse des statuts des moines de THIBERINE décapités en Algérie en 1996 avant de nous rendre sur le lieu d'exposition.

L' ANORCA a participé au financement de cette réalisation terminée en 2016.

La visite de sainte IRENEE à Fourvière suivie d'un repas au « bouchon chez PAUL » clôtura cette excellente journée.

Journée souvenir pour certains au quartier OSTERODE avec l'intronisation aux « calots de tradition » du commissariat (intendance) .

A l'occasion de cette cérémonie sont intervenus le colonel de CRUZEL, par la lecture d'un texte de notre président le lieutenant-colonel DUFOUR et aux ordres du colonel GENEVEST.

Le maire d'OSTERODE clôtura cette manifestation par un discours sur le devenir du quartier et par un pôt de l'amitié.

Croisière sur le Rhône , dîner à la célèbre brasserie GEORGES clôturèrent cette journée.

La dernière journée nous a conduit dans la visite des caves de beaujolais Georges DUBOEUF suivi sur place par un très bon repas.

De nombreux participants ont envisagés de se retrouver l'année prochaine à PARIS pour commémorer le 130 ème anniversaire de l'ANOCA et de l'ANORSSA.



Cérémonie de remise des calots de tradition du commissariat



Statues des moines de THYBERINES réalisées par l'épouse du commissaire général DELTOUR



Basilique Notre Dame de Fourvières

Musée du Beaujolais DUBOEU



- AFFICHES DU MUSEE



Cérémonie de la SAINT - MARTIN

Profitant d'une « période de calme » la saint Martin a pu être célébrée le 4 novembre de manière traditionnelle par un dépôt de gerbe au monument à la mémoire des morts du service et ensuite par un excellent repas concocté par notre trésorier, le commandant JULIEN.

La vingtaine de participants au repas est réconfortante, prouvant que les membres de l'association éprouvent toujours le plaisir de partager un moment de convivialité. L'association peut encore exister quelques années.







PREVISIONS D'ACTIVITES - RENSEIGNEMENTS UTILES

Prévisions d'activités

Programme à définir par le Conseil d'Administration et le Secrétaire Général

Renseignements utiles

Site informatique :

Vous pouvez vous connecter sur « ANOCA.fr » site entretenu par l'ANOCA.

Siège social de l'association :

ACAO : Case 15 - 6 rue du LCL PELISSIER - 31000 - TOULOUSE

Contacts :

Président : VB. Général (2S) ORCIVAL 05.61.48.08.23

Trésorier : CDT JULIEN Christian: 05.62.79.72.78 8 rue des Noisetiers 31240 L'UNION

Secrétaire général : CDT DALMAS René 06.31.78.11.35

Réalisation du bulletin : Directeur : Vétérinaire Général (2S) ORCIVAL

Comité de rédaction et crédits Photos : Membres du bureau du conseil d'administration

Remerciements Col MONTFERRAN et au L/C LANDART pour la mise en forme du bulletin